



SARL DECIMMO
SARL au capital de 77 000 € - RCS MONTAUBAN 449 475 052
Siège social : 16 bis allée du 4 Septembre - 82400 VALENCE
D'AGEN
Tél : 05 63 29 00 29 - E-mail : info@valence-agen.immo

Ventes – Barème à compter du 1er Mai 2024

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - Voir ci-dessous)

Les honoraires sont les tarifs MAXIMUMS pour les prestations (**arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 et notamment l'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 2017**)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0.00 € à 39.999 €	4.083,33€	4.900,00€
De 40.000 € à 49.999 €	5.250,00€	6.300,00€
De 50.000 € à 69.999 €	5.500,00€	6.600,00€
De 70.000 € à 79.999 €	5.937,50€	7.125,00€
De 80.000 € à 99.999 €	6.375,00€	7.650,00€
De 100.000 € à 119.999 €	6.875,00€	8.250,00€
De 120.000 € à 139.999 €	8.125,00€	9.750,00€
De 140.000 € à 159.999 €	8.750,00€	10.500,00€
De 160.000 € à 179.999 €	9.083,33€	10.900,00€
De 180.000 € à 224.999 €	10.125,00€	12.150,00€
De 225.000 € à 249.999 €	11.875,00€	14.250,00€
De 250.000 € à 299.999 €	14.083,33€	16.900,00€
De 300.000 € à 499.999 €	19.083,33€	22.900,00€
De 500.000 € à 599.999 €	22.916.67€	27.500,00€
Plus de 600 000 €	27.416.67€	32.900,00€

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

***Cas particulier** → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Estimation / Avis de valeur : 210 € HT soit 252 € TTC

N° TVA intra-communautaire : FR 38449475052
Titre professionnel : Agent immobilier
Carte professionnelle n° CPI 8201-2015-000-000-342
Délivrée par la CCI de MONTAUBAN
Activité : Transaction et Gestion
Garantie financière Transaction et Gestion :
CEGC 59 Avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS

Locations – Barème à compter du 1^{er} Mai 2024

Les honoraires sont les tarifs MAXIMUMS pour les prestations (arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 et notamment l'article 2 de l'arrêté du 10 janvier 2017)

Honoraires de Location

SURFACE DU LOGEMENT	LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		
	Visites / Constitution du dossier / Rédaction des actes, Euros/m ²	Etat des Lieux d'entrée, Euros/m ²	Visites / Constitution du dossier / Rédaction des actes, Euros/m ²	Etat des Lieux d'entrée, Euros/m ²	Entremise et négociation Euros
De 0.00 à 30.00m ²	8	3	8	3	150
De 30.01 à 50.00m ²	5,5	3	5,5	3	150
De 50.01 à 70.00m ²	4	3	4	3	100
De 70.01 à 100.00m ²	3	3	3	3	100
De 100.01 à 120.00m ²	2	3	2	3	100
De 120.01 à 150.00m ²	1,5	3	1,5	3	100
Plus de 150.01m ²	1	3	1	3	50

* Tous les tarifs ci-dessus sont en T.TC.

Honoraires de Gestion

- 7,00% H.T (soit 8.40% T.T.C) sur les loyers mensuels charges comprises
- 30 € H.T (soit 36.00 € T.T.C) de l'heure pour vacation exceptionnelle

Garantie loyers impayés – Détériorations immobilières

- 2,40 % sur les loyers mensuels charges comprises
Garantie Loyers Impayés et Détériorations immobilières (GLI)

« Toute perception d'une somme d'un montant supérieur à 15,24 €, fera l'objet de la délivrance d'une note »
(TVA en vigueur 20 % barème applicable au 15 octobre 2015)